

EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN SEANCE DU : 06 avril 2021

Programme national des ponts

La commune de Clermont-Soubiran fait partie des 28 000 communes françaises éligibles au programme national ponts. Ce programme doté de 40 millions d'euros à l'échelle nationale, constitue une des actions du plan « France Relance » décidé par le Gouvernement pour mobiliser, sous l'égide de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) une offre d'ingénierie au service des territoires.

Ainsi notre commune bénéficiera gratuitement d'un recensement et d'une évaluation de l'état de santé des ponts de notre voirie communale. La commune de Clermont-Soubiran s'est inscrite au programme par voie dématérialisée en date du 25/03/2021.

Décisions en matière de taux de contributions directes 2021 (délibération n° 15/2021)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le mécanisme de la Réforme Fiscale mise en place dans le cadre de la suppression de la TH sur les résidences principales (THp) définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

La principale modification vient du fait que le produit de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) reste affecté aux communes.

Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat.

Pour compenser à l'euro près la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de TF sur les propriétés Bâties (TFB) leur est transférée. Il en résulte que le taux de référence de TFPB 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020. Un coefficient correcteur permet de neutraliser les éventuels écarts.

Aussi, Mr le Maire propose au Conseil Municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2021 se répartissent comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqué par décision du CM	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
TFPB	262 600 €	34.28 %	90 019 €
TFPNB	37 200 €	1.00 %	372 €
CFE	9 200 €	3.80 %	350 €
Total			90 741 €

Total des allocations compensatrices pour l'année 2021 : 2195 €

Produit taxe additionnelle sur FNB : 695 €

Produit des IFR : 7193 €

Produit de la CVAE : 4416 €

Produit TH : 3700 €

Prélèvement au profit du GIR : 3472 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A l'unanimité,

Accepte les taux de contribution directes 2021 qui se répartissent comme indiqué ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2021 - Cne de Clermont-Soubiran (délibération n° 16/2021)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif de l'année 2021 qui se décompose comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER :

Section de fonctionnement :

Recettes : 671 577 €

Recettes de l'exercice : 269 180 €

Excédent antérieur reporté : 402 397 €

Dépenses : 671 577 €

Dépenses de l'exercice : 182 879 €

Virement à la section d'investissement : 488 698 €

Section d'investissement :

Recettes : 947 548 €

Recettes de l'exercice : 68 019 €

Restes à réaliser : 239 534 €

Excédent d'investissement reporté : 151 297 €

Virement de la section de fonctionnement : 488 698 €

Dépenses : 947 548 €

Dépenses de l'exercice : 708 560 €

Restes à réaliser : 238 988 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le Budget Primitif 2021 comme proposé ci-dessus.

Subvention 2021 à la Crèche Halte-Garderie Les Frimousses (délibération n° 17/2021)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soit versée en 2021 une subvention de 400 € à la Crèche Halte-Garderie « Les Frimousses » de Lafox, du fait que celle-ci avait été votée en 2020 mais non versée à l'association.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

Décide de verser la subvention 2021 d'un montant de 400 € à la Crèche Halte-Garderie « Les Frimousses » de Lafox et d'inscrire la dépense à l'article 6574 du Budget de l'année en cours par décision modificative.

Groupement de commande Territoire d'Energie - Engagement

Mr le Maire fait part au Conseil que la commune s'est réengagée auprès de Territoire d'Energie pour le Marché de fourniture d'électricité pour la période de 2023 à 2025.

Travaux Chemin de Ronde

L'entreprise Garden Alive fera les travaux de sécurisation fin avril pour la somme de 1 860.00 € HT.

Bornage Chemin de Galilée et parcelle appartenant à la mairie.

La Sogexfo effectuera le bornage avec les riverains dans les semaines à venir. Coût : 1190 € HT.

Natura 2000

Le Comité de Pilotage de Natura 2000 pour les trois années à venir sera assuré par la Commune de Puymirol.

Défense Extérieure contre l'Incendie

Il y a obligation que la défense contre l'incendie puisse être assurée par un débit de 30m³ à l'heure et avec une distance inférieure à 400 mètres de l'habitation (PC ou extension). Cette information est à donner lors de la délivrance de l'avis du Maire dans le cadre des instructions d'urbanisme.

Devis Malbrel

Une station du Chemin de Croix de l'Eglise de St Pierre de Malaure est tombée. Mr le Maire présente le devis Malbrel pour réparation et vérifications. Le Conseil est d'avis de faire procéder au contrôle de l'ensemble des crochets supportant les stations du Chemin et au changement intégral de ceux-ci. Montant du devis : 2 415.00 € HT.

CC2R Informations

Le programme de rénovation thermique et accessibilité pour les écoles de la CC2R s'élève à 3 306 000.00 €.

Création d'un musée de la faïence et de la battellerie à Auvillar : coût : 866 000.00 €.

Création d'un espace de travail partagé « coworking » à l'office du tourisme intercommunal à Auvillar. Coût : 440 000.00 €.

Les travaux d'entretien de la Barguelonne seront effectués en 2021 de la Garonne au pont de Coupet pour un coût de 9 900.00 €. En 2022, ceux-ci seront réalisés du Pont de Coupet au Pont de Cornillas (9 900.00 € également).

Déchetterie de Prouxet : construction de trois quais supplémentaires. Attribution de badges aux usagers, location d'un compacteur de bennes et étude pour la construction d'une recyclerie.

Déchetterie de Mesplès : construction d'une plateforme en béton avec casiers pour le stockage des déchets au sol, location d'un chargeur télescopique. Montant : 343 000.00 €.

Etude de lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : 300 000.00 €.

Effectif de la CC2R : 144 titulaires, 15 contractuels. Répartition : 58 % de femmes, et 42 % d'hommes.

Devis porte coulissante Accès Secrétariat

Devis menuiserie : l'entreprise Andrieu après plusieurs relances n'a pas établi de devis pour la porte coulissante au secrétariat de mairie.

Mr le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise Thomas Fils pour la pose d'une porte coulissante à installer entre le hall d'entrée mairie et le secrétariat ; devis d'un montant de 668.67 € HT.

Avis favorable du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Pour information, le dossier de demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle au titre des boues sur la période de fin janvier 2021 à début février 2021, a été transmis aux services de l'Etat le 11 Mars dernier.

Mr le Maire invite Mr JC. Fournier et Mme C. Simme à se rendre auprès de différents columbariums dans des communes avoisinantes pour y collecter des photos ; ceci dans le cadre du projet de columbarium à St Pierre de Malaure.

Mr S. Terrié et C. Simme dressent le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat des Eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.